



Monsieur le Directeur Académique

Tout comme les directrices.teurs, nos collègues adjoint·es ont besoin d'une attestation professionnelle de déplacement afin de pouvoir continuer à travailler sur leur lieu de travail (préparation de classe, photocopies, corrections...) au-delà de 18H. Les ORS comprennent également des réunions, conseils de cycles, conseils des maîtres·ses, rendez-vous avec les familles, etc qui ne peuvent être ni reporté·es ni tenu·es sur le temps du mercredi après-midi.

Vous renvoyez les collègues au document du ministère de l'Intérieur, or cette attestation provisoire ne saurait leur suffire, car elle comporte une note précisant qu'il "*... faut se munir d'un document permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une des exceptions...*"

Il est donc de votre responsabilité de fournir à toutes et tous les enseignant·es, une attestation individuelle de déplacement, comme vous l'aviez fait lors du second confinement en octobre dernier.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour l'intersyndicale
Annabel Cattoni